



Année scolaire

2025 / 2026

Protocole d'Accueil Individuelle

Médicamenteux	
Alimentaires	

Les enfants suivant un régime médical spécifique ou ayant une allergie peuvent être accueillis au sein des activités périscolaire et extra-scolaire, si un P.A.I. a été signé entre la famille, le médecin scolaire, l'école et la Mairie.

Chaque P.A.I. est à renouveler à la demande des parents au début de chaque année scolaire. Dans le cas d'un P.A.I. alimentaire lourd avec décision de la Maire les familles doivent fournir obligatoirement un panier repas.

Dans un sac isotherme avec pain de glace à déposer sur le lieu d'accueil. Un tarif spécifique de 2.14 € est alors appliqué.

Nous soussignés,..... , parents de l'enfant.....

Scolarisé dans l'école..... En classe de :

Adresse :

Téléphone Père :

Téléphone Mère :

Email :

Déclarons dégager la Mairie de toutes responsabilités concernant l'allergie dont notre enfant est victime

☐ Je ne souhaite pas signer un P.A.I.

Fait à, le20....

Signature :